

L'inspecteur des forêts Jan-Matti Keller (veste jaune et bleu, tout à d.) guide les visiteurs à travers les Petits Plats, qui abritent notamment des crapauds accoucheurs.

Des réserves qui font débat

Martine Salomon* | Texte et photos | Le Canton de Vaud veut créer une grande réserve forestière aux Petits Plats, près de la frontière franco-suisse. Cela nécessite un gros travail pour convaincre les propriétaires privés. Visite de terrain.

C'est une vaste zone de forêts et de pâturages boisés aux confins du canton de Vaud, bordant la frontière, au-dessus du village français de Bois-d'Amont. La Suisse en a hérité lors des échanges de territoires avec la France qui ont été scellés par le Traité des Dappes en 1862. Riche en faune, en flore et en vieux bois, ce secteur est inclus dans plusieurs inventaires des valeurs naturelles au plan fédéral et cantonal. Comme il ne comporte pas de routes, il est difficile contient déjà bon nombre de zones peu exploitées. Cela en a fait un bon candidat pour devenir l'une des trois grandes réserves forestières prévues par le canton.

Mosaïque de microhabitats

Les Petits Plats au Noirmont sont destinés à devenir une réserve mixte: une combinaison de réserve naturelle et de réserve particulière. Les trois quarts de ces forêts sont des pessières à érable et des hêtraies à sapin. La particularité géologique de la future réserve est la présence de vastes lapiaz. Et elle comporte des espèces végétales et animales rares, comme le crapaud accoucheur ou des orchidées, à l'exemple de la nigritelle noire d'en faire sortir du bois, c'est pourquoi il - Dans une réserve naturelle, on renonce à toute intervention sylvicole, pour laisser la forêt évoluer totalement naturellement. Au fur et à mesure de son cycle de vie et de vieillissement, l'arbre crée des microhabitats favorables à toute une série d'animaux. Et quand le bois meurt et se décompose, il devient un substrat intéressant pour toutes

22º JOURNÉE DU FFL

Cette excursion a eu lieu lors de la 22º Journée du Forum forestier lémanique, le 6 juin au siège de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), à Gland (VD). Une cinquantaine de professionnels et experts de la forêt, suisses, français et d'autres pays, y ont participé. Le thème portait sur la mise en place de réserves forestières pour lutter contre l'érosion de la biodiversité. Pour la freiner, la Convention sur la diversité biologique (CBD) a été adoptée en 1993 par 168 pays, dont la Suisse et la France. Elle a notamment fixé l'objectif de protéger au moins 17% des zones terrestres d'ici à 2020.

25

^{*} Martine Salomon est journaliste.







Le mélange naturel de tous les stades de vie des arbres favorise la biodiversité (à g., arbre mort et fourmilière adossée à un tronc). Mais il faut intervenir pour préserver les tourbières et le grand tétras, dit la biologiste Bernadette Droz. Philippe Lacroix, à sa gauche, témoigne de l'attachement des propriétaires à leurs terrains.

sortes de décomposeurs. Le fait de laisser de grandes étendues de forêt se développer sans intervention fait apparaître au cours du temps une mosaïque mélangeant tous les stades de croissance, ce qui permet d'avoir le maximum de biodiversité possible, explique Anne Golay, conservatrice des forêts à l'Etat de Vaud.

Préserver le grand tétras

Dans une réserve particulière, on intervient, mais de façon ciblée, pour conserver ou favoriser certains biotopes ou espèces rares, ou des formes d'exploitation particulières. Dans ce projet-ci, les tourbières et le grand tétras figurent parmi les enjeux demandant des interventions. Ce gros gallinacé, appelé aussi grand coq de bruyère, est menacé en Suisse. Si cette réserve était entièrement naturelle, certaines zones se refermeraient, ce qui serait défavorable pour leur habitat, explique Bernadette Droz, biologiste au service du canton.

Plus de 700 propriétaires privés

Le projet des Petits Plats est un cas très particulier, souligne l'inspecteur des forêts Jan-Matti Keller, en charge du dossier sur le terrain. Car le périmètre d'étude de la réserve, qui dépasse les 1000 hectares, est très morcelé. Les parcelles, en bandes de 6 à 8 mètres de large pour plusieurs centaines de mètres de long, appartiennent à plus de 700 privés, majoritairement français. Les professionnels forestiers vaudois ont dû réaliser un gros travail de recherche pour les recenser. Pour certaines parcelles, ils n'ont pas pu retrouver la trace des propriétaires. L'année passée, ils ont tout de même pu en rassembler une grosse centaine ors d'une réunion, pour tenter d'en fédérer le plus possible autour du projet de réserve.

S'engager pour 50 ans

«A nous, forestiers, de les convaincre d'entrer dans le processus», dit Jan-Matti Keller.

Le canton de Vaud propose un contrat pour 50 ans aux propriétaires. Ceux-ci s'engagent à ne couper aucun arbre en réserve naturelle, en échange de subventions compensatoires. La somme est évaluée en fonction du type de forêt. Par contre, en réserve particulière et autour des chalets, des possibilités de coupe demeurent. Mais il n'est pas facile pour un propriétaire de s'engager aussi fortement. «50 ans, c'est peu dans la vie d'une forêt, mais énorme dans la vie humaine. Surtout pour des propriétaires qui ont pour la plupart passé la cinquantaine», témoigne l'un d'eux, Thierry Berger.

Peu enclins à vendre leurs parcelles

Une autre possibilité est d'amener les propriétaires à vendre leur bien à Pro Natura. Cette organisation possède une petite centaine d'hectares mais ses bandes de terrain ne sont pas mitoyennes. Un remaniement lui permettrait de les réunir. Toutefois, certains

IMPLIQUER TOUS LES ACTEURS EST UN ÉLÉMENT DE RÉUSSITE DÉCISIF

Les participants au Forum forestier lémanique 2019 ont eu un aperçu de la pratique en Ouganda, qui a illustré l'importance d'impliquer la population durant le processus. Ils ont aussi découvert un exemple français: le réseau de forêts en libre évolution FRENE, en Auvergne-Rhône-Alpes. En une décennie, 23 000 hectares y ont été intégrés. La priorité était d'étendre le réseau rapidement et avec souplesse. Aucun critère de sélection et presque aucun financement pour les propriétaires, qui ne s'engagent que pour une vingtaine d'années.

En Suisse, presque 40% des 64 000 espèces végétales et animales dépendent de la forêt, qui couvre un tiers du territoire. La Confédération a introduit en 2008 la convention «Biodiversité en forêt». L'un de ses objectifs: mettre 10% des forêts en réserve (naturelle et particulière) d'ici à 2030. Son outil: proposer aux propriétaires des contrats sur 50 ans, en échange d'une subvention qui varie selon le type de réserve. Mais établir de grandes réserves isolées n'est pas suffisant, car beaucoup d'espèces ont un faible pouvoir de dispersion. L'îlot de sénescence (même principe qu'une réserve en plus petit) et l'arbre-habitat peuvent faire office de relais.

Dans les années 2000, le canton a testé une technique souple lors d'un projet-pilote, raconte Pierre Cherbuin, inspecteur forestier retraité: louer un arbre ou une parcelle à un propriétaire pour cinq ans, en lui payant une location chaque année. Mais cet outil n'a pas eu les faveurs de la Confédération, qui l'a jugé insuffisamment efficace à long terme.

DÉDOMMAGEMENTS: VAUD POUSSE À LA ROUE

A un propriétaire qui s'engage à ne rien couper durant 50 ans, le canton de Vaud verse une indemnité de base qui peut aller de 6000 à plus de 95 000 francs selon la taille de la forêt et la région. Il verse aussi un dédommagement pour perte de rendement qui va de 1000 à 8500 francs par hectare, selon la fertilité du sol, la durée et la facilité d'exploitation. Le canton prend à sa charge le surplus par rapport aux montants prévus par la Confédération.

propriétaires souhaitent conserver leur forêt même s'ils ne l'exploitent pas, car il s'agit d'un bien familial, pour lequel ils ont un lien sentimental. «On est attachés, par nos racines, à rester propriétaires de nos parcelles. Ça fait partie de notre ADN, de notre mode de vie. On souhaiterait trouver des solutions pour garder la maîtrise du sol, pour des raisons historiques mais aussi pour l'avenir», commente Philippe Lacroix, un autre propriétaire français. Il salue l'état d'esprit de dialogue qui prévaut dans ces discussions: «Il y a eu des avancées – comme le fait de laisser des zones définies où la production est possible – mais qui nous semblent insuffisantes.»



Le maintien d'une exploitation sylvo-pastorale permet de conserver ces paysages de pâturages boisés.

Tarif en négociation

De plus, les Français jugent insuffisantes les compensations proposées dans le cadre du contrat de 50 ans. Leurs coûts de production sont inférieurs à ceux des propriétaires suisses, c'est pourquoi les dédommagements sont moins avantageux pour eux, précise Anne Golay. Les parties ont convenu que ces versements devraient représenter l'équi-

valent de deux ou trois coupes; le tarif par surface fait encore l'objet de négociations. «On en est aux balbutiements du projet, on est conscient que ce ne sera pas simple», conclut Jan-Matti Keller.

Informations www.f-f-l.org



L'inspecteur (à d., Jan-Matti Keller) et le garde forestier (à g., Christophe Piguet) ont un rôle central sur le terrain.

OBJECTIF 10 000 HECTARES POUR LE CANTON DE VAUD

L'Etat de Vaud veut mettre en réserve 10% des forêts de son territoire, soit 10000 hectares. A fin 2019, il en sera à 4500 hectares. Il souhaite aussi constituer trois grandes réserves de 500 hectares chacune au minimum. Succès dans la région des Alpes, où la réserve de La Pierreuse couvre 1100 hectares, dont 620 en forêt. Dans la région du Jura, la réserve des Petits Plats, au Noirmont, est en cours d'élaboration. Sur le Plateau par contre, le Parc Jorat a été freiné par les réticences de communes, et il va être redéfini sur un périmètre appartenant à la Ville de Lausanne. Parmi les facteurs favorables aux réserves, il y a l'économie du bois suisse à la peine et des coûts de production élevés; il est alors intéressant pour un propriétaire de recevoir des subventions, détaille Anne Golay, conservatrice des forêts à l'Etat. Une fois l'accord conclu, la procédure est simple. S'ajoute à cela que l'écologie est devenue un obiet d'attention auguel certains propriétaires sont sensibles. Parmi les facteurs défavorables, la durée du contrat est le principal. Difficile de convaincre les propriétaires de signer pour 50 ans, alors qu'ils ne savent pas ce que leurs petits-enfants

voudront faire des parcelles, ni comment l'économie va évoluer. De plus, l'Etat vise des surfaces minimales assez grandes, ce qui peut nécessiter beaucoup de signatures. En outre, la loi suisse reconnaît la multifonctionnalité de la forêt, et les fonctions de protection et de production sont importantes aussi. Il faut une pesée des intérêts lors du choix de l'emplacement d'une réserve.

Dans le canton, les communes représentent 62% des propriétaires forestiers, les privés 27% et l'Etat 11%. Dans les régions du Jura et des Alpes, ça marche assez bien avec les propriétaires. Par contre, il est plus compliqué de convaincre ceux du Plateau, car les forêts y sont plus productives et plus faciles à exploiter. «Les inspecteurs et gardes forestiers ont un rôle central à jouer, souligne Anne Golay, car ce sont eux qui travaillent sur le terrain, pratiquent les expertises, proposent des projets, et sont en contact direct avec les propriétaires. La plupart sont convaincus de l'utilité de ces réserves. Ils font un travail de vulgarisation à long terme et passent beaucoup de temps à parler avec les communes et les privés.» Par contre, dans les endroits où gardes ou inspecteurs ne sont pas convaincus, c'est plus difficile de progresser.